

ARRETE DU MAIRE **AR_25_2025**

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER RUE DU PARC

Le Maire de Mauperthuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés de communes, des départements et de la région ;

Vu la demande formulée par Monsieur Alexis KRAMER sollicitant l'autorisation d'organiser d'un vide grenier au 6 rue du Parc ;

Considérant que pour ces motifs, il convient de prendre les mesures nécessaires en réglementant le stationnement et en délivrant une autorisation d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Alexis KRAMER est autorisé à occuper le domaine public devant le 6 rue du Parc.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée pour les dimanches 04 et 11 mai 2025.

Article 3 :

Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur les places de stationnement situés devant le 6 rue du Parc.

Article 4 :

La signalisation et l'affichage de l'arrêté municipal seront mis en place par les agents du service technique de la commune au moins 48 heures avant.

Article 5 :

Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

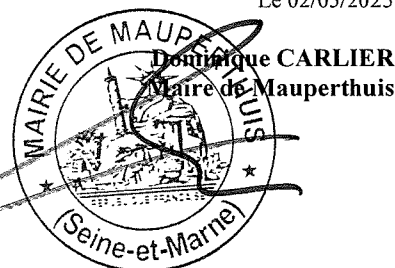
AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/05/2025
077-217702810-20250502-AR_25_2025-AR

Article 6 :

Monsieur le Maire, Monsieur Alexis KRAMER et les services municipaux de Mauperthuis sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 02/05/2025

Pour extrait certifié conforme



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2025 077-217702810-20250502-AR_25_2025-AR